



LETTRE D'INFORMATION N° 3/2020

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Associations ayant envoyé une demande pour 2020	2019	Vote du CM
AS Les Coteaux	2 115,00 €	3 000,00 €
ASD	12 400,00 €	8 300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	650,00 €	650,00 €
DFEF		Prêt matériel divers
ENPha	200,00 €	500,00 €
AFAD maintenant ALYS	270,00 €	270,00 €
AFPR (premiers répondants)		270,00 €
Asso des Donneurs de Sang	270,00 €	270,00 €
Au pré du Cœur (maison de retraite)	360,00 €	360,00 €
Cheval Bonheur		270,00 €
Chiens guides de l'Est		270,00 €
Croix Rouge Française	270,00 €	270,00 €
Hospitalité Notre dame de Lourdes	Prêt gratuit de salle	Prêt gratuit de salle
La Pédiatrie Enchantée	270,00 €	270,00 €

La Prévention Routière	270,00 €	0
Le Souvenir Français	200,00 €	200,00 €
Ligue contre le cancer	270,00 €	0
LPO	270,00 €	270,00 €
Restos du Cœur	270,00 €	270,00 €
Une Rose Un Espoir	270,00 €	270,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants	200,00 €	200,00 €
USEP	250,00	168,00 €
TOTAL	18 805,00 €	16 078,00 €

VOTES : 14 POUR 1 CONTRE

Dotations scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder une dotation à hauteur de :

École élémentaire : 50 euros par élèves

École maternelle : 50 euros par élèves

Par classe (élémentaire et maternelle) : 270 euros X 3 = 810 €

La Commune paie le téléphone, Internet, le bus dans un rayon de 15 kms

La Commune subventionne également la classe de neige ou mer à hauteur de 100 euros par enfant pour la classe de CM1 et CM2

Accord à l'unanimité

Création d'emploi pour des travaux d'été

Comme tous les ans, nous mettons en place des travaux d'été pour les jeunes âgés de 16 ans avant le 1^{er} juillet, chaque jeune effectuera 35 heures maximum.

Nous devons créer des contrats d'été (saisonnier) des agents non titulaires à temps non complet, pour effectuer des travaux d'entretien. Ces agents seront rémunérés sur un indice de la nomenclature de la fonction publique correspondant au grade d'adjoint technique, 1er échelon.

Accord à l'unanimité

Participation centres aérés, colonie de vacances, séjour à thème

Mme Le Maire propose de reconduire et d'augmenter cette participation aux familles qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal décide de verser une participation pour les enfants jusqu'à 16 ans qui fréquenteront les centres aérés/loisirs ainsi que les colonies de vacances ou séjours à thème, durant les vacances scolaires.

Cette participation sera de 6,00 € par jour et par enfant dans une limite de 15 jours ouvrables, sur présentation d'un justificatif.

Subventions aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergie

Trois demandes de subventions de travaux d'économies d'énergies nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Budget 2020

Fonctionnement 2020

Le montant des dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 478 624.47 euros, dont un virement à la section d'investissement de 1 758 724.47 euros.

Investissement 2020

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 2 700 016.76 euros.

Sont inscrits dans nos projets pour cette année :

- La création des ateliers municipaux (en attente des demandes de subventions)
- La rénovation des classes de l'école élémentaire
- La restauration des fontaines
- Réhabilitation du centre du village

VOTE : 13 POUR

1 ABSTENTION

1 CONTRE

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Direct

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Suite aux récentes élections, il convient de procéder une nouvelle fois à l'approbation de la liste des membres de la commission communale des impôts directs.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal une liste de contribuables (avertis et consentants). La désignation des commissaires titulaires et suppléants sera effectuée par la Direction Départementale des finances publiques de la Moselle.

Approbation de la liste à l'unanimité

Remboursement location de la salle Albert Bourson

Suite à la pandémie, des locations de la salle Albert Bourson ont dû être annulées : 5 annulations à ce jour. Nous procédons au remboursement de celles-ci.

Accord à l'unanimité

Motion au projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à l'hôpital Saint François à MARANGE SILVANGE

L'hôpital Saint-François et les radiologues du centre Radio-Est (Clouange-Talange-Briey-Metz) sont porteurs d'un projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange.

« Ces équipements d'imagerie lourde sont aujourd'hui fondamentaux pour poser un diagnostic fiable.

Ce projet a de multiples facettes et votre soutien est essentiel pour qu'il aboutisse. L'obtention de ces équipements permettrait en effet d'envisager l'ouverture d'un **centre de soins non programmés - CSNP - orienté gériatrique**, qui accueillerait des personnes âgées nécessitant des soins immédiats mais qui ne relèvent pas des services d'urgences.

- **Projet territorial : un rôle d'hôpital de proximité dans un bassin de vie densément peuplé :**

L'hôpital Saint François de Marange-Silvange - hôpital gériatrique - est situé en plein **cœur de l'axe Metz-Thionville**, cet axe est densément peuplé avec 280 habitants/km², soit près du double de la moyenne de la Lorraine.

L'Hôpital est à la confluence des communautés de communes du **Pays Orne Moselle et Rives de Moselle** qui représentent un bassin de population de plus de 100 000 habitants qui n'ont, aujourd'hui, aucun équipement d'imagerie lourde à proximité immédiate.

Les radiologues de Radio-Est, dont les cabinets sont actuellement implantés à Clouange et à Talange, et qui œuvrent également avec les hôpitaux de Marange-Silvange, Moyeuvre, Joeuf et Briey, ont à cœur de participer à la **réalisation des actes d'imagerie de leur bassin de population**.

Les habitants du territoire qui sollicitent actuellement un scanner ou une IRM sont orientés soit à Metz soit à Briey, **avec un délai d'obtention de rendez-vous déraisonnable (retardant d'autant une éventuelle prise en charge) de 6 à 7 semaines, largement supérieur à d'autres bassins de vie**.

- **Projet médical, point de vue patient :**

L'obtention d'un scanner, d'une IRM et l'ouverture d'un centre de soins non programmés est ainsi un **signal politique puissant « anti-désertification »**, de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.

La population locale est particulièrement vieillissante, 30% des habitants ont plus de 60 ans (20% en 2006). Les patients sont ainsi moins autonomes, ils requièrent des examens et des **soins de proximité**, avec une prise en charge adaptée à leur âge.

- **Projet médical, point de vue du paramédical et médical :**

Dans une logique de poursuite de son développement et de renforcement de sa place dans le paysage sanitaire local, l'hôpital de Marange-Silvange qui emploie près de 200 personnes, verrait l'obtention d'un scanner et d'une IRM comme une nouvelle opportunité de renforcement de son attractivité.

Pour les 10 radiologues associés de cabinet Radio-Est, ce projet « humain », au plus proche du patient, serait un signal fort en faveur du modèle des cabinets de radiologie de proximité. Ces nouvelles autorisations permettraient l'arrivée de 3 nouveaux radiologues associés, circonstance exceptionnelle dans un contexte de pénurie médicale où, au contraire, d'autres cabinets de radiologie sont malheureusement contraints de fermer.

- **Projet en accord total avec la politique de santé actuelle :**

L'implantation d'un scanner et d'une IRM au sein de l'hôpital de Marange-Silvange est en cohérence totale avec la politique de santé actuelle et s'inscrit dans la ligne directrice du Schéma Régional de Santé 2018-2023 en permettant une prise en charge adaptée et efficace des personnes âgées :

Le plan Ma Santé 2022 présenté par la Ministre de la Santé Mme Buzyn a pour but de garantir une meilleure orientation des patients et de favoriser la qualité des parcours de soins en organisant des soins spécialisés de proximité nécessitant des plateaux techniques de pointe.

Le discours de Mme Buzyn lors de son passage au CHU de Poitiers le 2/9/2019 précise qu'il faut « réduire au maximum les passages des personnes âgées aux urgences » en généralisant les « filières d'admission directe ».

La concertation Grand âge et autonomie, publiée en Mars 2019 demande de favoriser les admissions directes en SSR gériatriques des personnes âgées venant (...) des services d'urgences. De plus ce rapport est favorable au recours aux plateaux techniques au sein des hôpitaux avec intégration dans la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Pour conclure, l'hôpital de Marange-Silvange, établissement reconnu pour sa qualité dans la prise en charge des personnes âgées et Radio-Est, acteur incontournable de l'imagerie territoriale dont l'expertise est largement démontrée, portent avec force et conviction ce projet, totalement financé par des fonds privés, visant à offrir à la population de l'axe Metz-Thionville un accès, aujourd'hui insuffisant, à de l'imagerie lourde. »

Le Conseil Municipal délibère et affirme :

- Sa position ferme au **projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange** ;
- Son attachement aux services **de proximité dans un bassin de vie densément peuplé** ;
- Le rôle essentiel de ce projet dans la politique de santé actuelle ;
- Son souhait **puissant « anti-désertification »**, de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des professionnels de la santé pour s'associer à cette démarche.

Approbation à l'unanimité

ERRATUM DANS LA LETTRE D'INFO N°2

Il faut lire

Pour une Commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux de l'indemnité du Maire en pourcentage ne peut dépasser l'indice brut de référence soit 51,60 % et non pas 6% de l'indice 1027.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, avec effet au 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 51,60 % de l'indice brut de référence, soit 2 006,93 euros brut.

Le taux de l'indemnité des Adjointes en pourcentage ne peut dépasser l'indice brut de référence, soit 19,80 %, et non pas 6% de l'indice 1027.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire, à 19,80 % de l'indice brut de référence, soit 770,10 euros brut.

INFORMATION MUNICIPALES

Appel à candidature

La commune recherche une femme de ménage à temps partiel ou à temps plein pour un contrat à durée indéterminée.

Contactez la mairie au 03.87.51.34.30 ou envoyez votre candidature par mail : mairie@norroyleveneur.fr

Recensement militaire

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou *état signalétique des services*) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Lors de son recensement, le jeune doit fournir : une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...), son livret de famille, une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

Environnement

Dans le cadre de l'éco-citoyenneté, nous prévoyons d'associer les habitants très prochainement à la revalorisation de certains chemins. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter par mail : mairie@norroyleveneur.fr

Urbanisme

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Nous vous rappelons que de nombreux travaux ouvrent droit à des subventions. Renseignez-vous en Mairie

Les journées du Patrimoine et du Sport

Sauf annulation liée au Covid-19 la date pour ces deux manifestations est fixée aux 19 et 20 septembre 2020.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**. Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

1. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.
2. Ouvrez Panneau Pocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le Cœur situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte

BONNE UTILISATION

Fermeture annuelle de la Mairie du 3 août au 14 août 2020



**L'équipe Municipale
vous souhaite
d'excellentes vacances !!!!**

Mesdames, Messieurs,

Nous vivons une crise sanitaire et économique sans précédent. Au terme de ces semaines de confinement, je tiens à continuer à vous apporter tout mon soutien et tous mes vœux de rétablissement à ceux qui sont malades.

Je voudrais tout particulièrement saluer notre personnel municipal et notre équipe municipale pour leur présence, leur aide et dévouement au quotidien pendant ces semaines.

Je veux également vous remercier pour votre compréhension et votre patience.

Je remercie aussi ceux qui ont été amenés à poursuivre leur activité professionnelle notamment dans les secteurs essentiels à notre vie quotidienne, nos infirmières, ripeurs, livreurs, maraichers, commerçants...

Vivre confiné n'a pas été simple et a nécessité de nombreuses adaptations comme pour la garde des enfants par exemple. Dès le 12 mai, nous sommes parvenus à ouvrir notre école en respectant le protocole sanitaire.

Être déconfiné n'est pas plus simple, ce faux semblant de liberté qui nous expose à être encore plus prudent.

Je compte sur le civisme et la solidarité de chacun pour respecter les gestes barrières, **continuer à mettre vos masques**, nous en avons à votre disposition à la mairie. Il s'agit de se protéger soi-même et sa famille, mais également de protéger les autres, notamment les personnes les plus sensibles au virus.

En cette période critique, Covid, canicule, l'entraide et la solidarité sont encore plus que jamais essentielles. **Se soutenir les uns les autres. S'organiser entre voisins, c'est aussi une façon d'aider les autres mais aussi de s'aider soi-même.**

Soyez persuadés que toute l'équipe est à votre entière disposition,

Passez de très bonnes vacances

Cordialement,

Nathalie ROUSSEAU